

## Chapitre 1

### Animaux vivants

**Note.**

1.- Le présent Chapitre comprend tous les animaux vivants, à l'exclusion :

- a) des poissons et des crustacés, des mollusques et des autres invertébrés aquatiques, des n°s 03.01, 03.06 ou 03.07;
- b) des cultures de micro-organismes et des autres produits du n° 30.02;
- c) des animaux du n° 95.08.

---

N° de position	Code du S.H.	
<b>01.01</b>		<b>Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants.</b>
	0101.10	- Reproducteurs de race pure
	0101.90	- Autres
<b>01.02</b>		<b>Animaux vivants de l'espèce bovine.</b>
	0102.10	- Reproducteurs de race pure
	0102.90	- Autres
<b>01.03</b>		<b>Animaux vivants de l'espèce porcine.</b>
	0103.10	- Reproducteurs de race pure
		- Autres :
	0103.91	-- D'un poids inférieur à 50 kg
	0103.92	-- D'un poids égal ou supérieur à 50 kg
<b>01.04</b>		<b>Animaux vivants des espèces ovine ou caprine.</b>
	0104.10	- De l'espèce ovine
	0104.20	- De l'espèce caprine
<b>01.05</b>		<b>Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques.</b>
		- D'un poids n'excédant pas 185 g :
	0105.11	-- Coqs et poules

**01.06**

0105.12	-- Dindes et dindons
0105.19	-- Autres
	- Autres :
0105.94	-- Coqs et poules
0105.99	-- Autres
	<b>Autres animaux vivants.</b>
	- Mammifères :
0106.11	-- Primates
0106.12	-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)
0106.19	-- Autres
0106.20	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
	- Oiseaux :
0106.31	-- Oiseaux de proie
0106.32	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)
0106.39	-- Autres
0106.90	- Autres

---